



Société anonyme au capital de 82.948.700 euros Siège
social : 11-13 avenue de Friedland - 75008 PARIS
572 182 269 RCS PARIS

Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2021 Modalités de mise à disposition des documents préparatoires

Paris, le 08 avril 2021

L'Assemblée Générale Mixte de la Société se tiendra le 29 avril 2021 à 9 heures 30, à huis clos (hors la présence physique des actionnaires), au 8 place de l'Opéra – 75002 PARIS.

Dans le contexte de crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 et conformément aux dispositions adoptées par le Gouvernement pour freiner sa propagation, le conseil d'administration de la Société, a décidé, à titre exceptionnel, de réunir l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2021 (ci-après l'« Assemblée Générale») à huis clos, hors la présence physique des actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y participer.

Cette décision intervient conformément aux dispositions du décret n°2021-255 du 9 mars 2021 portant prorogation jusqu'au 31 juillet 2021 de la durée d'application de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de Covid-19. En conséquence, aucune carte d'admission ne sera délivrée et les actionnaires pourront exercer leur droit de vote uniquement à distance et préalablement à l'Assemblée Générale.

L'avis préalable comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au BALO du 22 mars 2021 2020, et l'avis de convocation sera publié au BALO et dans un journal d'annonces légales le 9 avril 2021.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, notamment des articles L225-15 et R 225-73-1 du Code de commerce, les documents préparatoires à l'Assemblée sont mis en ligne sur le site internet de la Société de la Tour Eiffel : <http://www.societetou Eiffel.com/assemblees-generales>. Ces documents sont également tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée. Ils ne pourront être consultés au siège social compte tenu de la situation sanitaire mais peuvent être transmis sur demande d'un actionnaire à l'adresse mail suivante: actionnaires@stou Eiffel.com

A compter de la convocation, les actionnaires pourront demander à la Société de leur transmettre les documents et renseignements mentionnés à l'article R. 225-83 du Code de commerce, de préférence par mail, à l'adresse suivante : actionnaires@stou Eiffel.com. Vous êtes invités à faire part dans votre demande de l'adresse électronique à laquelle ces documents pourront vous être transmis par voie électronique. Les actionnaires au porteur devront justifier de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription en compte.

Contact :

Bruno Meyer

Directeur Général Délégué

Société de la Tour Eiffel

11-13 avenue de Friedland - 75008 Paris Tél : + 33 1 53 43 07 06